

CONDITIONS FINANCIÈRES

Lycée Saint Dominique

Rentrée 2025

LES FRAIS OBLIGATOIRES

La contribution des familles et cotisations

Pour chaque élève, les familles versent une contribution, qui couvre les frais d'externat non pris en charge par l'Etat, tels que l'amortissement des travaux, l'acquisition de matériel d'équipement pédagogique, scientifique, scolaire et sportif, les dépenses nécessitées par la pastorale, etc. et incluant les frais pédagogiques.

Les cotisations et frais annexes sont dus et reversés aux différents organismes.

Les tarifs annuels

Revenu Fiscal de Référence	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
	inférieur à 20 000€ (Boursiers)	de 20 000 € à 34 999 €	de 35 000 € à 49 999 €	plus de 50 000€
Contributions des Familles				
	782	948	1040	1116
Cotisations				
Enseignement Catholique	62	62	62	62
Ecole Directe, UGSEL, ...	89	89	89	89
Total Cotisations	151	151	151	151
Frais Annexes				
Ipad, licences, coques, assurance ...	220	220	220	220
Solidarité Entr'ED		10	10	10
Total Frais Annexes	220	230	230	230
Total annuel	1 153	1 329	1 421	1 497
Total mensuel sur 9 mois	128,11	147,67	157,89	166,33

*Revenu Fiscal de Référence

Les tarifs sont indexés sur présentation de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023, dans le cas où vous ne fournissez pas votre avis d'imposition, alors vous serez facturé dans la tranche la plus élevée, à savoir « plus de 50 000 euros ».

La contribution familiale ne doit pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Lycée Saint Dominique. Si tel est le cas, veuillez-vous rapprocher de la direction.

Les réductions annuelles

Réduction accordée pour 3 enfants et plus scolarisés dans l'ECeB.

7% pour 3 enfants, 13 % pour 4 enfants et 20 % pour 5 enfants et plus sur la remise sur la contribution des familles.

LES FRAIS OPTIONNELS

La Restauration

Restauration **	
Repas Self	6,9 € le repas
Repas Self NON RÉSERVÉ	8,5 € le repas

** Repas self à commander sur « **Réservations** » ; pour la cafétéria sur « **Commandes** » puis « **Click and Collect** » de votre environnement **Ecole Directe**. Les repas seront débités sur le porte-monnaie restauration de votre enfant.

Chers parents, pensez bien à créditer le porte-monnaie de votre enfant. En cas d'absence pour maladie, pensez à annuler votre réservation, sinon les repas ne seront pas remboursés.

La cotisation A.P.E.L

Pour le dernier-né de chaque famille, l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L) nous a demandé, afin de simplifier sa collecte de fonds, d'inscrire sur la facture une cotisation. Cette cotisation est partiellement restituée au niveau Diocésain, le reste sert au fonctionnement et à l'organisation de débats, rencontres, animations, ... au sein de l'établissement.

Le montant de la cotisation A.P.E.L s'élève à 20 € pour l'année 2025 - 2026

Etudes et Options (Tarifs Annuels)

Option Arts Plastiques	28 €
Option Cinéma Audiovisuel	38 €
Option Chinois	139 €
Option Langue des Signes	139 €
Dual Diploma	1 390 €
Option Cambridge First Certificate	86 €
Option Prépa Médecine *	165 € pour un module 227 € en Première 399 € pour deux modules en Terminale
Section Sportive Scolaire Triathlon **	216 € en Seconde 114 € en Première et Terminale
Forfait Natation	21 €
Location de Casier	11 €

* Un partenariat avec CAPPEC - SUPEXAM est en cours de validation en cette année 2024 – 2025, si ce partenariat se concrétise, l'option « Prépa Médecine » sera gratuite pour les cours prodigués, des frais de 50 € à l'année seront prélevés pour fonctionnement (Entretien salle, chauffage, électricité,...).

** Pour une inscription en Section Sportive Scolaire Triathlon en première ou en terminale, la « tri fonction » vous sera facturée en plus des frais de l'option au prix de 130 €.

Bourses

En fonction de vos revenus vous pouvez éventuellement bénéficier d'une bourse d'études pour votre enfant. Celle-ci est versée à l'établissement et vient en déduction de votre facturation. Vous trouverez ci-dessous les barèmes appliqués pour l'année 2024 – 2025 à titre indicatif.

Barème d'attribution des bourses de lycée 2024–2025 Année de référence des revenus : 2023

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser					
	Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 066	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel	474 €	582 €	687 €	792 €	897 €	1 008 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au DNB engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

LES MODES de PAIEMENT

Le paiement peut se faire par prélèvement automatique mensuel, par carte bancaire via Ecole Directe ou par chèque en 3 fois.